



Traité Békhорот

Michna 3 - Chapitre 6

תּוֹכּוֹד וְהַמִּים הַקְּבוּעִים.
אִיזְהוּ תּוֹכּוֹד הַקְּבוּעַ?
כָּל שְׁשָׁה שְׁמוֹנִים יוֹם.
רַבִּי חֲנִינָא בֶן אֲנֹטִיגְנוֹס אוֹמֵר:
בּוֹדֵקִין אוֹתוֹ שְׁלֹשָׁה פְּעָמִים
בְּתוֹךְ שְׁמוֹנִים יוֹם.
וְאִלוֹהֵם מִים הַקְּבוּעִים?
אֲכַל לַח וַיִּבֶשׁ שָׁל גְּשָׁמִים,
לַח וַיִּבֶשׁ שָׁל שְׁלָחִים;
אֲכַל הַיֵּבֶשׁ וְאַחַר כֵּן אֲכַל הַלַּח -
אִינוֹ מוֹם,
עַד שְׂיֵאכַל הַיֵּבֶשׁ אַחַר הַלַּח:

Les taches pâles[sur l'œil]et les larmes qui coulent constamment[de l'œil sont des défauts qui permettent l'abattage du premier-né]. Quelles sont les taches pâles qui sont constantes ? [Ce sont]des[taches]qui ont persisté[pendant]quatre-vingts jours. Rabbi 'Hanina ben Antignoss a dit : On l'examine trois fois en quatre-vingts jours. [Ce n'est que si les taches sont détectées lors des trois examens qu'elles sont considérées comme constantes]. Et ce sont les larmes constantes,[c'est-à-dire comment savoir si la tache est temporaire ou permanente : dans le cas où l'animal]a mangé,[à des fins médicales, du fourrage]humide et[du fourrage sec]provenant d'[un champ arrosé exclusivement par]la pluie,[ou si l'animal a mangé du fourrage]humide et[du fourrage sec]provenant[d'un champ]irrigué , ou[même si l'animal ne les a pas mangés ensemble mais a mangé du fourrage]sec et a ensuite[mangé]du[fourrage humide, et que l'état de larmes constantes n'a pas été guéri], ce n'est pas un défaut . [Ce n'est pas un défaut]à moins que[l'animal mange le fourrage]humide et[mange ensuite]le[fourrage sec et n'en soit pas guéri].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions